



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 AVRIL 2023 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30/03/23 s'est réuni le jeudi 6 avril 2023, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 7), Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellierier (à partir du point n° 7), Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet (à partir du point n° 7), Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n° 4), Monsieur Giovanni Recchia (jusqu'au point n° 27), Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville (à partir du point n° 7), Madame Céline Gillier (jusqu'au point n° 25), Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon (à partir du point n° 7), Monsieur Jason Devoghelaere, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au point n° 6), Monsieur Baytir Thiaw (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Eric Tortillon (du point n° 1 au point n° 6)

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Monique Cellierier a donné pouvoir à Madame Aude Rouffet (du point n° 1 au point n° 6), Madame Andrianasolo Rakotomanana a donné pouvoir à Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Gilles Ravaudet a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne (du point n° 1 au point n° 6), Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Giovanni Recchia a donné

pouvoir à Monsieur Henri Mellier (à partir du point n° 28), Monsieur Olivier Pelletier a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Sylvie Bordeaux a donné pouvoir à Monsieur Giovanni Recchia (du point n° 1 au point n° 27) et à Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 28), Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Monsieur Christopher Domba, Madame Hélène Pajot a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (du point n° 1 au point n° 6), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (à partir du point n° 26), Madame Cécile Prim a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Catherine Asdrubal a donné pouvoir à Monsieur Michaël Guion

SECRETAIRE :

Monsieur Mathieu Duchesne

Le Conseil Municipal a :

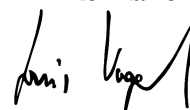
- ✓ Désigné Monsieur Mathieu Duchesne en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 02 février 2023.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 09 mars 2023.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Fait don aux populations ukrainiennes vulnérables d'1 véhicule fourgon Renault immatriculé 785 CVK 77, totalement amorti, d'une valeur argus estimée à 5 000 € TTC.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif 2022 du budget principal présenté par le Maire ; et Déclaré toutes les opérations de l'exercice 2022 du budget principal définitivement closes.
- ✓ Pris acte des résultats définitifs de clôture du budget de la Ville de l'exercice 2022.
- ✓ Approuvé le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2022.
- ✓ Fixé pour l'année 2023 les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville.
- ✓ Voté le Budget Primitif de l'exercice 2023, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de 112 044 691 € ; Voté le produit des taxes ménages (Taxe Foncière - bâtie, Taxe Foncière - non bâtie, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) pour l'année 2023 à hauteur de 34 453 783 € (hors rôles complémentaires); Voté les subventions aux associations.
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme au Budget Primitif 2023.

- ✓ Accordé les subventions aux associations dont la liste est annexée à la présente délibération.
- ✓ Accordé une subvention d'un montant de 427 000 € au CCAS de Melun au titre de l'exercice 2023.
- ✓ Accordé à l'association UNICOM une subvention de 26 000 €.
- ✓ Accordé à l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM) une subvention de 13 000 €.
- ✓ Accordé à l'association Orchestre d'Harmonie de Melun une subvention de 5 700 €.
- ✓ Accordé à l'association Union des Locataires des Jardins des Carmes une subvention de 1 140 €.
- ✓ Accordé à l'Association Amicale du personnel de la Ville de Melun (APVM) une subvention de 47025 €.
- ✓ Accordé à l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSAD RM) une subvention de 70 000 €.
- ✓ Accordé à la Fondation ELLEN POIDATZ une subvention de 500 €.
- ✓ Accordé à l'Association Pôle Autonomie Territorial RIVAGE (PAT RIVAGE) une subvention de 18 112 €.
- ✓ Accordé à l'Association « Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun » une subvention de 5 700 €.
- ✓ Accordé à l'Association « Gospel's French Voices » une subvention de 855 €.
- ✓ Accordé à l'Association de gestion de la crèche Multi accueil AFC une subvention de 61 750 €.
- ✓ Accordé à l'Association pour les relations internationales de Melun (ARIM) une subvention de 20 900 €.
- ✓ Approuvé la candidature de la Ville de Melun à l'accompagnement de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique.
- ✓ Approuvé les projets présentés au titre des opérations d'investissement 2023, éligibles au dispositif Fonds Verts 2023.

- ✓ Abrogé la délibération du Conseil Municipal n° 2023.02.8.8 du 2 février 2023, approuvant les projets présentés au titre des opérations d'investissement 2023 éligibles à la DSIL ; et Approuvé les projets présentés au titre des opérations d'investissement 2023, éligibles à la DSIL 2023 d'un montant de 2 248 968.81 €
- ✓ Approuvé l'élargissement du nombre de membres du Conseil Local de la Transition Ecologique (CLTE), ainsi que la modification de l'article 3.1, intitulé « Les membres », du règlement intérieur du CLTE.
- ✓ Approuvé le contenu de la Convention d'Objectifs et de Financement relative au versement d'une subvention de soutien aux formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et/ou aux séjours vacances pour la période 2022-2026, à conclure avec la CAF de Seine-et-Marne.
- ✓ Autorisé la mise en place de la nouvelle grille tarifaire des confiseries et boissons à compter du 1^{er} mai 2023.
- ✓ Approuvé les termes de l'appel à résidence artistique avec hébergement dans le centre-ville de Melun, de septembre 2023 à août 2024.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel décennal avec le SMITOM.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec le SMITOM une convention de mise à disposition d'une œuvre réalisée en matériaux recyclés.
- ✓ Approuvé la Convention d'Objectifs et de Financement – Pilotage du Projet de Territoire – chargés de Coopération CTG pour les années 2022 – 2026.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant d'un montant de 240 000 euros pour l'ensemble des travaux à réaliser sur l'établissement « Les Dauphins ».
- ✓ Créé différents emplois permanents au tableau des effectifs.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis VOGEL